

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

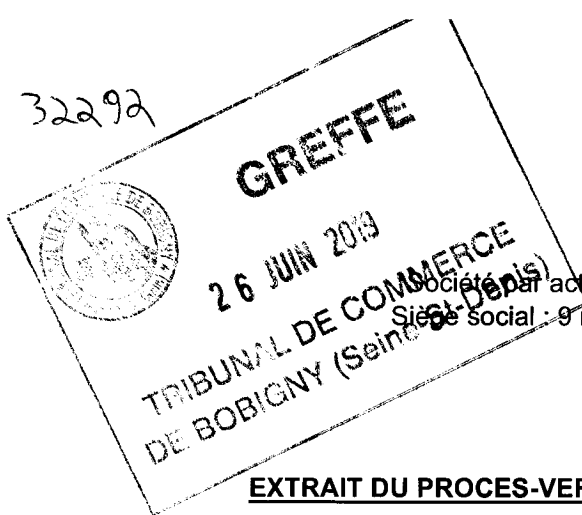
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 06958
Numéro SIREN : 490 864 790
Nom ou dénomination : Groupe BatiSanté

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 32292



GROUPE BATISANTE

Société par actions simplifiée au capital de 21.003.542 euros
Siège social : 9 rue Edmond Michelet - 93360 Neuilly-Plaisance
490 864 790 R.C.S Bobigny
(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DE SURVEILLANCE
EN DATE DU 17 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le dix-sept mai,
A quinze heures,

Les membres du comité de surveillance de la société Groupe BatiSanté (le « **Comité de Surveillance** »), société par actions simplifiée dont le siège social est situé 9 rue Edmond Michelet, 93360 Neuilly-Plaisance et identifiée sous le numéro 490 864 790 R.C.S. Bobigny (la « **Société** »), se sont réunis sur convocation du président du Comité de Surveillance de la Société, conformément à l'article 15 des statuts de la Société.

Sur convocation en date du 17 mai 2019, sont présents ou représentés et assistent à la réunion du Comité de Surveillance :

Monsieur Etienne Haubold, membre et président du Comité de Surveillance (« **le Président du Comité de Surveillance** ») ;

Madame Samantha Schwartz, membre du Comité de Surveillance ;

Monsieur Didier Lefèvre, membre du Comité de Surveillance ; et Monsieur Guillaume Claire, membre du Comité de Surveillance.

Assiste également à la réunion du Comité de Surveillance :

Monsieur Arne-Olivier Appelgren, président de la Société.

Le Président du Comité de Surveillance constate que le quorum des membres du Comité de Surveillance présents ou représentés est atteint. Il déclare que le Comité de Surveillance est régulièrement constitué et qu'il peut donc valablement délibérer et adopter les décisions proposées dans l'ordre du jour.

*Certifié conforme
à l'original*

Le Président du Comité de Surveillance ouvre la réunion du Comité de Surveillance de la Société et précise que cette réunion a été convoquée afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

2. Nomination d'un nouveau membre et président du comité de direction de la Société, et par conséquent d'un nouveau président de la Société, conformément à l'article 14 des statuts de la Société ; et
3. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2. Nomination d'un nouveau membre et président du comité de direction de la Société, et par conséquent d'un nouveau président de la Société, conformément à l'article 14 des statuts de la Société

Le Comité de Surveillance décide à l'unanimité des voix de ses membres de proposer la nomination de Monsieur Nicolas Milesi, né le 26 octobre 1975 à Oloron-Sainte-Marie (64), de nationalité française et demeurant 21 rue de Clichy - 75009 Paris, en qualité de nouveau membre et président du comité de direction de la Société.

Le Président du Comité de Surveillance indique au Comité de Surveillance que Monsieur Nicolas Milesi serait nommé pour une durée de cinq (5) exercices, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes du cinquième exercice.

Le Président du Comité de Surveillance indique au Comité de Surveillance que Monsieur Nicolas Milesi a, par acte séparé, déclaré (i) accepter les fonctions de membre et président du comité de direction de la Société au cas où lesdites fonctions lui seraient confiées et (ii) satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions.

Après délibération, le Comité de Surveillance décide à l'unanimité des voix de ses membres de nommer Monsieur Nicolas Milesi en qualité de membre et président du comité de direction de la Société avec effet au 17 mai 2019 pour une durée de cinq (5) ans expirant à la date de la plus prochaine décision d'approbation des comptes annuels suivant la date du cinquième anniversaire de sa nomination.

Le Comité de Surveillance décide de reporter à une prochaine réunion du Comité de Surveillance la fixation de la rémunération de Monsieur Nicolas Milesi au titre de ses fonctions de membre et président du comité de direction de la Société.

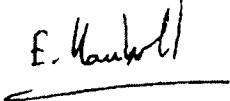
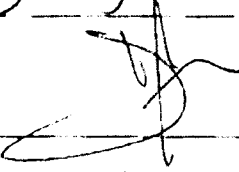
Par ailleurs, et ce conformément aux stipulations de l'article 14 des statuts de la Société, le Comité de Surveillance constate que la nomination de Monsieur Nicolas Milesi en qualité de nouveau membre et président de droit du comité de direction de la Société emporte la nomination de ce dernier en qualité de nouveau président de la Société. Le Comité de Surveillance constate que Monsieur Nicolas Milesi est nommé président de la Société pour la durée de son mandat de membre et président du comité de direction de la Société.

3. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Le Comité de Surveillance décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny ainsi que pour certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce dans le cadre de l'article A 123-4 du Code de commerce.

Plus personne n'ayant rien à rajouter, la réunion du Comité de Surveillance de la Société est levée à 15h50.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après la lecture, a été signé par les membres du Comité de Surveillance présents ou représentés ayant assisté à ladite réunion du Comité de Surveillance.

MONSIEUR ETIENNE HAUBOLD Président et membre du Comité de Surveillance	
MADAME SAMANTHA SCHWARTZ Membre du Comité de Surveillance	
MONSIEUR DIDIER LEFEVRE Membre du Comité de Surveillance	
MONSIEUR GUILLAUME CLAIRE Membre du Comité de Surveillance	